

v i v e r e

***“ Ils ne savaient pas que c’était impossible,
alors, ils l’ont fait ! ”***

Mark Twain

Chères Amies et chers Amis,

Marquant la 11^{ème} année de *Vivere* qui fut créé en octobre 1999, ce document vous présente un résumé sur l'action, sur les finances, sur l'équipe et sur l'avenir. Par simple demande vous pouvez recevoir rapidement tous les détails disponibles sur chaque sujet.

	page
I L'ACTION	3
Aide d'urgence : Chili	4
Assistance aux victimes d'exactions et de répression : République Démocratique du Congo	
Journalistes en danger	6
Femmes victimes de viols et/ou de violences sexuelles	6
Le courage mérite un coup de pouce ! Puis, au fil des ans, le coup de pouce devient partenariat au long cours !	7
Lutte contre l'impunité	9
Assistance aux mères seules en très grande difficulté : Maroc	
Hayati	14
Soutien nutritionnel : Colombie	
Atucsara	15
Lutte contre le trafic des êtres humains et contre l'esclavage sexuel :	17
Ukraine	19
Moldavie	19
Région du Golfe Persique	23
Communication	24
II LES FINANCES	25
III L'EQUIPE	28
IV L'AVENIR	29
V ANNEXES	30

I L'ACTION

Au cours de l'année des membres de l'association ont effectué les missions suivantes sur le terrain ¹ :

- dans la région du Golfe Persique, Mike Hoffman est allé en mars pour la protection de victimes du trafic des êtres humains ; Franziska Keller lui succède sur place en juin.
- septembre : Addis Abeba, Ethiopie, puis Sud Kivu, RdC. Me Elie Elkaïm se joint à la première semaine de cette mission au Sud Kivu.
- octobre : Emma Garcia rejoint Elizabeth Ponce Fuertes en Moldavie afin d'identifier de nouveaux partenaires locaux.

Ces missions durent d'une à trois semaines, permettant une meilleure analyse des réalités évolutives dans le contexte spécifique où le travail s'effectue, des contacts approfondis avec les partenaires locaux comme avec les divers acteurs institutionnels concernés par les programmes respectifs, la mesure des risques encourus tant par les populations cibles que par les militants agissant sur place. Un contrôle de l'exécution du plan de travail et du bon emploi des ressources est bien sûr au centre du cahier des charges de telles missions. C'est aussi l'occasion de nouer de nouveaux contacts utiles pour l'initialisation, le renforcement, l'extension et/ou la diversification des programmes soutenus par *Vivere*

Notons enfin que de telles missions exigent une préparation appliquée et les aptitudes nécessaires afin de constituer une réelle valeur-ajoutée professionnelle, en termes de méthode et d'organisation, pour les militants que nous rejoignons sur place.

Enrichissement par les échanges : 2010 nous a donné la chance de recevoir en Suisse :

- 3 mars Elda Hiller, bénévole en Moldavie qui a su mobiliser de fortes sommes au soutien du travail auquel notre association est impliquée,
- 19 mars : Julienne Lusenge, de l'association féminine SOFEPADI, Béni, Nord Kivu.
- 7 décembre : Mario Ernesto Garcia, directeur de projet, Atucsara, Colombie

¹ Nous saluons au passage avec gratitude les facilités et meilleures conditions tarifaires que nous accorde depuis des années l'agence Joker Voyages de Lausanne, en précisant qu'à plusieurs reprises jusqu'ici des billets d'avion & frais sur place sont supportés par nos responsables eux/elles-mêmes. De même, le temps d'absence est pris sur les congés annuels de chacun-e.

AIDE D'URGENCE CHILI



Alerté sur la situation de la population locale suite au tremblement de terre qui a touché le Chili le 27 février 2010, Vivere a répondu positivement à la sollicitation des amis du pays. Avec leur contribution généreuse, un appui de US\$ 1'500 a pu être accordé à CORPORACIÓN PROGRAMA POBLACIONAL DE SERVICIOS LA CALETA.

Cela a permis à l'association locale « La Caleta » d'apporter un soutien dans les volets d'intervention qu'ils avaient identifiés avec les enfants et leurs familles, notamment a) un soutien psychologique, matériel pour des ateliers spécialisés (relaxation, antistress), outils scolaires, b) nutritionnel : apport de denrées non périssables et c) équipement de base : matériel de cuisine et de table.

Il s'agit d'une petite équipe de 5 personnes travaillant auprès des populations défavorisées de la région de Lota, notamment sur la problématique de la violence et de l'abus. Le tremblement de terre est venu empirer la situation d'une population déjà fragilisée.

Des ateliers antistress, de musique et peinture notamment, et des séances de groupe et individuelles ont été mises en place pendant les mois suivant le séisme, avec une participation active des bénéficiaires. Les enfants ont élaboré un petit livret sur le thème des émotions, comment les exprimer et les rétablir, à travers le dessin.

Les tableaux suivants résument le travail réalisé :

ENFANTS

Secteur	Séances de groupe	Enfants bénéficiaires	Principal diagnostic	Séances individuelles	Enfants bénéficiaires
Plaza Carrera/Casas Quiero	4	22	Anxiété Troubles de sommeil	5	3
Gabriela Mistral	3	16	Peur incontrôlée Symptomatologie dépressive Comportement introverti	5	3
Punta Astorga	4	12	Anxiété , Troubles de sommeil Enurésie nocturne	6	3
Total	11	50		16	9

MAMANS

Secteur	Séances de groupe	Nombre de bénéficiaires	Principal problème identifié	Séances individuelles	Nombre de bénéficiaires
Plaza Carrera/Casas Quiero	3	12	Symptômes dépressifs et stress aigu	7	2
Gabriela Mistral	3	12	Symptômes dépressifs et stress aigu	5	3
Punta Astorga	2	9	Symptômes dépressifs et stress aigu	7	3
Total	8	33		19	8



Atelier de musique



Accompagnement

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

DOMINANTE : ASSISTANCE AUX VICTIMES D'EXACTIONS ET DE REPRESSION.

1° Depuis août 2000 *Vivere* soutient l'association **Journalistes en danger** (JED), basée à Kinshasa, dont le but est la défense des journalistes opprimés dans l'exercice de leur métier et la promotion de la liberté de la presse. Rappelons que si JED est financé par différents partenaires sur le volet déontologique de son travail, seul *Vivere* a agi pendant plusieurs années pour soutenir le volet social concernant :

- assistance alimentaire et juridique aux journalistes incarcérés,
- soins en faveur de ceux qui ont subi la torture,
- protection, en mettant en lieu sûr des journalistes traqués par la police politique,
- soutien minimal à celles des familles privées de toute autre ressource.

Cette collaboration n'a heureusement pas du être activée en 2010.

Nous restons en contact régulier avec ces amis. JED a pu trouver d'autres sources d'aide pour le volet social, ce dont nous nous félicitons. Ici comme dans tous nos autres partenariats, notre accompagnement vise aussi à soutenir le renforcement de l'organisation amie dans sa propre capacité de recherche de fonds et de diversification des contributions solidaires. Tout progrès en ce sens signifie une meilleure autonomie des forces locales et donc leur meilleure efficacité générale ; subsidiairement et en proportion, les ressources de *Vivere* peuvent alors être dirigées vers d'autres fronts de travail où les acteurs locaux sont dépourvus du minimum indispensable pour mener leur combat en faveur des droits humains.

2° Femmes victimes de viols et/ou de violences sexuelles.

Territoire de Fizi : un important engagement à la fois financier et méthodologique a démarré au 1^{er} mai 2005 au soutien de la **Fédération des femmes pour le développement**, modeste association locale gérant à l'époque 5 maisons d'accueil dispersées sur cet immense territoire, dans lesquelles les victimes peuvent trouver refuge, écoute, conseils, nourriture, et se voir proposer des soins de base jusqu'à une prise en charge médicale lorsqu'un acte chirurgical est nécessaire en fonction des blessures. Plus de mille victimes transitent chaque année dans ces maisons d'accueil dont le nombre est passé à dix !

Bien que les victimes féminines soient infiniment plus nombreuses, il faut savoir que les hommes ne sont pas, non plus, épargnés par cette forme de barbarie. Et tout comme nous, notre partenaire FFD estime qu'une victime masculine a le droit aux mêmes soins, à la même consolation et au même suivi attentif et solidaire. Les violences sexuelles ont enfin été légalement qualifiées comme crime relevant de la torture.

Témoignage :

La fille Marcelline., âgée de 22 ans, célibataire, résidente à M...I. Sa principale occupation est le commerce.

En date du 01/01/2011, la jeune fille était à la maison, se préparant aller au marché comme son habitude. Quand elle voulait partir pour le marché, c'est alors qu'elle va entendre le coup de balles, dans quelques minutes elle va apprendre qu'un civil est blessé par des balles tirées par un soldat qui a ouvert le feu sur un garçon de la cité. Puis la population locale se mit à manifester contre cet état de chose.

A ce moment, le militaire qui a tiré sur ce civil se croisa avec des civils en groupe qui lapidèrent sur le soldat, ils l'ont tabassé jusqu'à mort.

Pendant ce temps, la fille prit fuite et s'embusqua dans une brousse. Quand les militaires étaient dépêchés partout en patrouille dans la cité de Fizi, trois militaires armés ont aperçu la fille en brousse et vite, ils se dirigèrent vers elle. Ils la terrorisèrent en la tabassant, ils la couchèrent par force sur le sol, la déshabillèrent et finirent par la violer tous à tour de rôle, par la voie anale et la voie vaginale et ce la pendant environ deux heures et demie.

Après avoir terminé leur forfait, ils l'abandonnèrent seule au sol et se dirigèrent vers un endroit inconnu.

Quelques minutes après leur départ, la fille se leva du sol en gémissant et rentra à la maison en sous jupe, car on a même déchiré ses habits.

Le lendemain, elle décida seule d'aller à l'hôpital générale de Fizi pour les soins médicaux.

Un mois après, son état de santé se dégrada davantage, elle avait des lésions au niveau de son appareil génital. Et sa maman décida de l'acheminer vers de la FFD à Baraka où après l'entretien avec les assistantes, elle a été orientée à l'hôpital de Baraka (MSF), et maintenant elle est entrain de subir des soins et le kit pep² pour la prévention contre la grossesse non désirée.

Cette forme terrible de violence aura déjà affecté des dizaines de milliers de femmes au Sud comme au Nord Kivu et continue encore de sévir aujourd'hui dans un nombre incalculable d'occurrences. En résumé : face à un crime abominable perpétré à très large échelle, une réponse humanitaire encore minime.

Selon nous, les principaux facteurs de déstabilisation qui obturent une pacification durable de la région des Kivu sont :

1. L'impunité bénéficiant encore à tellement de dirigeants décredibilisés qui ont trempé dans des délits de corruption et des crimes de sang
2. Les ventes d'armes à des bandes & milices illégales
3. La convoitise des ressources minérales et végétales de la région, régulièrement pillées par des forces nationales et étrangères sans foi ni loi.
4. Nourries par un ou plusieurs facteurs ci-dessus, les velléités séparatistes opportunistes de telle et telle faction.
5. L'efficacité relative, souvent même dérisoire, de la présence de 17'000 casques bleus de la MONUSCO, qui relève de l'échec des Nations Unies dans cette région du pays.

² Prophylaxie post exposition : le kit contient des fournitures réduisant le risque d'infection au VIH pour une utilisation après un abus sexuel, un test de grossesse et un contraceptif post rapport sexuel.

3° Le courage mérite un coup de pouce. Puis, au fil des ans, le coup de pouce devient partenariat au long cours !

Parmi les divers groupes de militants locaux qui défendent les droits humains dans un contexte meurtrier au quotidien, après trois ans d'appuis ponctuels nous avons décidé d'accompagner plus substantiellement deux parmi les plus désargentés, les plus modestes et cependant les plus courageux face à l'hostilité ambiante. Ce geste vise à stimuler la capacité de ces deux groupes à maintenir leur haut niveau de dévouement, à accroître leur capacité de secours aux victimes d'exactions ainsi que la 'professionnalisation' de leur organisation, et à se trouver progressivement d'autres sources de financement.

➤ **L'Association contre la mal et pour l'encadrement de la jeunesse (ACMEJ)**, Katogota, Sud Kivu, dirigé par Eric Muvomo. Ce groupe se spécialise dans les enquêtes sur les violations graves des droits humains, et les secours aux blessés, dans la plaine de la Ruzizi et sur les moyens et hauts plateaux à l'ouest de la plaine, région encore infestée de génocidaires rwandais qui se sont repliés ici depuis 1994. Le courage physique et moral des militants de l'ACMEJ est pour nous un sujet permanent de respect. Ce travail a reçu l'appui de *Vivere* avec CHF 8'153, pour moitié destiné aux soins des victimes et l'autre moitié servant à quelques équipements rudimentaires pour le groupe de volontaires.

➤ **L'Union chrétienne pour le progrès et la défense des droits de l'homme, (UCPDHO)**, Uvira, qui se singularise par une assistance constante et fidèle en faveur des personnes âgées abandonnées par leurs proches, réduits à devenir sans domicile fixe, sans aucune main secourable pour adoucir ne fût-ce qu'un tout petit peu leur fin de vie. Ce type d'engagement au secours de personnes âgées totalement livrées au désespoir et à une mort dans l'indignité consommée, est parmi les idéaux de *Vivere* depuis sa création. Nous avons alloué une somme de CHF 1'696 pour la prise en charge (logement, soins, alimentation) de vieillards qui n'avaient aucun autre recours.

Il a aussi été possible de faire naître une nouvelle forme d'entre-aide locale en plaçant des personnes âgées invalides dans des familles d'accueil, souvent pour le long terme ; ces familles hébergent bénévolement les 'orphelins' soit gratuitement soit moyennant une participation minime aux frais d'alimentation.

Rappel : en novembre 2008, grâce à la générosité d'un de nos donateurs en Suisse romande souhaitant l'anonymat, nous avons pu amener l'UCPDHO à acquérir une petite maison de 2 pièces qui sert depuis lors comme logement d'urgence pour des vieillards sans toit, ou en transit pour soins à Uvira. Coût total : CHF 1'815

L'association met l'accent aussi sur le respect des droits civils et politiques, la lutte contre l'impunité, et la condition pénitentiaire.



vieillards abandonnés du Sud Kivu

(photo Vivere)

Il est aussi important de noter que ces actions ont à leur tour suscité de belles solidarités de notre côté de la chaîne, dont nous citerons celle de la **société E-TEC**, Forel, canton de Vaud, dont le responsable a contribué aux coûts ci-dessus par des versements significatifs

4° Lutte contre l'impunité avec le transport de la Chambre foraine de l'auditorat militaire en territoire de Fizi :

Avec nos amis de 'SOS-Droits de l'homme en catastrophe' –qui depuis lors ont été relayés par l'UCPDHO- nous avons conçu en septembre 2006 un projet novateur dans les termes suivants :

BUT :

Intensifier la lutte contre l'impunité en permettant à l'Auditorat militaire de siéger pour la première fois en territoire de Fizi afin d'instruire et de rendre jugement sur des dossiers d'accusation de militaires suspectés de crimes commis contre des citoyens, (meurtre, viol ou violences sexuelles, torture, sévices physiques, autres actes inhumains et dégradants).

Parmi ces dossiers, un ou plusieurs sont le fruit de plaintes soutenues par l'UCPDHO, qui agit aussi au nom de *Vivere*.

Le déplacement de l'Auditorat militaire permet notamment de :

- mettre en jugement des suspects détenus ou bien localisés en territoire de Fizi qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas être transférés devant le tribunal d'Uvira de l'Auditorat militaire
- donner à réfléchir aux criminels encore en liberté, comme à ceux qui seraient tentés de commettre des abus à l'avenir
- prouver à la population du territoire de Fizi que la justice est, enfin, en marche pour connaître des souffrances qu'elle a eu à subir de la main de l'homme.

LE BESOIN :

L'Auditorat militaire ne reçoit pas de son administration les moyens de transport et de restauration pour effectuer de tels déplacements qui correspondent cependant à son mandat et à sa compétence. Dès lors que ces deux volets sont couverts par un apport extérieur pour la quinzaine de personnes concernées (5 juges, 2 auditeurs, greffiers, gardes, etc.), la Chambre foraine peut se tenir. Il en va d'environ US \$ 1'800 par opération.

C'est ainsi que le 22 décembre 2006 la Chambre a tenu sa toute première audience dans la ville de Baraka.

Vu l'impact et le succès de la première opération, avec l'UCPDHO nous l'avons renouvelée à neuf reprises, la plus récente en septembre 2010. Le compte-rendu de la 8^{ème} Chambre foraine qui s'est tenue fin 2009 est reproduit en annexe 1, page 32.

Important :

- *Vivere* assure aussi l'indemnisation d'avocats commis à la défense des inculpés tant il est impératif que la justice s'exerce de manière équitable.
- Soit est pris pour que *Vivere* ne soit pas, jamais, impliqué dans un dossier sur lequel la peine de mort pourrait être encourue. ³

³ Notre mouvement est opposé à la peine de mort, et préconise son abolition universelle.

Nous ressentons cette action innovatrice comme une véritable avancée du droit dans un territoire qui en était déshérité depuis des lustres, alors que les crimes les plus abominables y sévissaient jusqu'ici dans une impunité sans bornes.

Après quatre ans de pratique, il nous semblait nécessaire de faire évaluer ce travail par une personnalité extérieure, qualifiée en droit, susceptible de mesurer si nos Chambres foraines parvenaient ou non à mettre en œuvre de la « vraie justice ». Un avocat lausannois, Me Elie Elkaïm, membre du Conseil de l'Ordre des avocats vaudois et président de la Commission des droits de l'homme, a accepté de se joindre (à ses propres frais) à la mission du 19 au 26 sept. au cours de laquelle s'est déroulée la 9^{ème} opération. Le récit qu'il en a fait a été publié dans un grand quotidien suisse, texte reproduit à l'annexe 2, page 39.



Chambre foraine de l'auditorat militaire, le Tribunal

(photo Vivere)

Pour poser l'évaluation technique, Me Elkaïm a produit la note suivante :

L O R O C H , E L K A I M & A S S O C I É S
A V O C A T S

**Action de l'association VIVERE en
République Démocratique du Congo**
**Rapport d'évaluation des observations faites à l'occasion
des chambres foraines à Minembwe
(Territoire de Fizi dans la province du Sud Kivu)
du 20 au 24 septembre 2010**

En ma qualité d'avocat et de manière indépendante, j'ai accepté d'observer des procès qui se sont tenus dans le cadre des chambres foraines, dans le sud Kivu en République démocratique du Congo, du 20 au 24 septembre 2010.

Je l'ai fait à la demande de l'association Vivere qui soutient l'initiative d'ONG locales, notamment l'Union Chrétienne pour le Progrès et la défense des Droits de l'Homme, qui encourage la tenue et le bon fonctionnement de procès par des tribunaux itinérants, chargés de rendre la justice dans des lieux reculés du pays.

Pour cette mission, il m'importait de mesurer le respect qui était accordé aux principes devant gouverner toute sanction pénale, qu'il s'agisse de la légalité des peines, de l'assurance d'être vu par son juge naturel et dans l'impartialité, de même qu'il m'importait d'une manière plus générale de vérifier que les droits de la défense étaient bien accordés aux prévenus et aux accusés.

Il me fallait m'assurer que la justice était sur le fond et dans les formes, équitables en dépit des conditions de précarité extrêmes régnant dans cette région.

Du 21 au 23 septembre, j'ai assisté à trois procès jugés par le Tribunal militaire de la garnison d'Uvira présidé par le capitaine Joseph Bulukungo Makanesi.

- 1/ La première cause opposait le Ministère public et la partie civile au prévenu poursuivi pour meurtre. Il a été condamné à vingt ans de prison ferme et à une amende de 100'000.- francs congolais ainsi qu'au paiement d'une indemnité de 10'000.- US\$ à la famille de la victime.
- 2/ La deuxième cause opposait le Ministère public et la partie civile au prévenu poursuivi pour coups et blessures volontaires aggravées au moyen d'un couteau.

Le prévenu a été condamné à une peine de 5 ans de prison et à une amende de 80'000.- francs congolais et au versement d'une indemnité en faveur de la victime de 10'000.- US\$.

RUE DU LION-D'OR 2 – CP 5956 – CH-1002 LAUSANNE | AV. DE LA GARE 25 – CP 380 – CH-1800 VEVEY 1
TÉL +41 21 343 20 40 – FAX +41 21 312 20 11 | TÉL. +41 21 922 24 84 – FAX. +41 21 922 24 85

mail : etude@lion-d-or.ch internet : www.lion-d-or.ch

Membres de l'ordre des avocats vaudois et de la Fédération suisse des avocats

- 3/ La troisième cause jugée opposait le Ministère public et la partie civile à trois prévenus poursuivis pour viol, arrestation arbitraire et extorsion.

Le Président du tribunal, à l'issue d'une matinée d'instruction, a décidé de suspendre le procès afin de pouvoir procéder à l'audition de témoins dont la défense avait requis l'audition et qui n'ont pas comparu.

Outre la participation en qualité d'observateur aux procès évoqués ci-dessus, il m'a également été donné de visiter la prison centrale d'Uvira, lieu principal de détention des prévenus.

Conclusions

A l'issue de cette mission d'observation, je suis à même de me prononcer sur les points suivants :

- a) L'autorité pénale qui se charge de rendre justice l'a fait conformément au Code de procédure militaire en vigueur, agissant, dans le cadre de son organisation judiciaire et sur les territoires qui ressortent de sa compétence.

Le déroulement même de l'instruction des causes l'a été de manière équitable, le tribunal faisant par ailleurs preuve d'une connaissance certaine du dossier qui lui était soumis.

- b) Le Code pénal, en l'occurrence le Code pénal militaire en vigueur, de forte inspiration belge, a été appliqué pour chacune des infractions visées conformément à son texte.

Les peines infligées l'ont été dans le cadre légal prévu par le Code pénal militaire.

Il m'importe ici de souligner que si la République démocratique du Congo a ratifié des conventions prohibant la peine de mort, il semblerait que dans un certain nombre de lieux du pays, une telle sentence soit encore rendue.

Si les textes internationaux ont bien été ratifiés, la législation interne n'a pas encore été changée, de sorte que certains magistrats se croient autorisés à ordonner la peine de mort.

Les avocats qu'il m'a été donné de côtoyer militent pour qu'une telle application, erronée du droit local, disparaisse.

C'est le lieu d'indiquer que dans le cadre du soutien qu'accorde l'association Vivere à la tenue de chambres foraines, les tribunaux compétents s'interdisent de prononcer une peine capitale.

- c) Les accusés ont bénéficié d'une authentique défense pénale assurée par des avocats engagés dans leur mission et bénéficiant d'une formation juridique de qualité.

Ces avocats ont fait, à l'occasion de ces trois jours de procès, la preuve de rigueur, de conscience et de compétence.

- d) Durant le transport, le séjour au lieu des procès puis jusqu'au retour à Uvira, en la prison centrale des accusés, ces derniers ont été bien traités, tant par les autorités judiciaires que les agents militaires chargés de leur détention.

Conclusion générale

Au bénéfice de mes différents constats, je confirme que les droits élémentaires des accusés dans le cadre de ces procédures pénales menées pourtant dans des conditions d'extrême précarité, ont été respectés.

A cet égard, la tradition juridique bien ancrée en République démocratique du Congo, y participe grandement.

L'équité entourant ces procédures tient aussi à l'engagement et à la sincérité des hommes de loi qui se chargent de les mener, qu'il s'agisse des magistrats, en particulier les magistrats professionnels, ou des avocats.

L'importance que revêt pour la République démocratique du Congo, la lutte contre l'impunité de centaines de milliers de crimes commis ces dernières années de guerre, justifie que Vivere poursuive son action en vue de soutenir ces hommes de loi dans leur mission de justice.

Ainsi fait à Lausanne, le 21 mars 2011

Elie ELKAIM



Me Elkaïm et Me Subea, 9^{ème} Chambre foraine, Minembwe, Sept, 10 (photo Vivere)

MAROC.

DOMINANTE : ASSISTANCE AUX MERES SEULES EN GRANDE DIFFICULTE.

En dépit de l'évolution réelle que ce pays connaît certaines mœurs répressives gardent encore toute leur agressivité, notamment la condamnation sociale et le bannissement des jeunes mères célibataires qui peuvent, par désespoir, recourir à l'infanticide ou à l'abandon de leur nouveau-né.

Suivant une implication de *Vivere* il y a 9 ans naissait à Agadir l'association **Hayati**, (en arabe: "ma vie"), grâce à l'engagement bénévole de personnes responsables sur place dont le but essentiel est le soutien aux mères seules en grande difficulté et à leurs enfants en bas âge, ainsi que l'assistance aux bébés abandonnés et la prévention de futurs abandons.

Située en périphérie d'Agadir la crèche créée en décembre 2001 assure l'accueil de 30 enfants de mères seules. Ces mamans peuvent être célibataires, divorcées, veuves ou abandonnées, leur dénominateur commun étant l'enfant, un ou plusieurs, à élever dans la solitude et la précarité. La crèche veut faciliter la tâche des mamans, ouvrières ou femmes de ménage, avec un très faible revenu (CHF 100 à 200 par mois), en assurant la garde et l'épanouissement de l'enfant pendant les heures de travail. L'entité fonctionne jour et nuit pour s'adapter aux rotations dans les usines, avec quatre animatrices quasi bénévoles.

La prostitution reste encore un moyen de survie pour certaines femmes seules, et de nouveaux enfants peuvent être le fruit de ces relations-là. Autant d'enfants qui ne seront pas légalement reconnus. Parmi les mamans qui sont ou ont été mariées on retrouve également des souffrances intolérables : violences conjugales aboutissant à l'abandon, la fuite, et en tous cas à la déresponsabilisation des pères.

Le budget de la crèche tourne à présent avec des dépenses minimales, autour de 6'150 dirhams par mois, soit environ 1'000 francs suisses. Les mères payent une cotisation mensuelle symbolique de 50 dirhams, adaptée à leurs revenus tellement modestes et aléatoires.

Étant donné l'âge des enfants accueillis actuellement on ne peut pas encore être sûr de prévenir au degré souhaité l'infanticide ou l'abandon de nouveaux-nés, mais la crèche est sûrement un soutien indispensable pour participer à la sauvegarde et aider à l'épanouissement des enfants; la notoriété grandissante de cette initiative permettra sans aucun doute dans un avenir proche de prévenir des actes néfastes pour des tout-petits.

Grâce aux efforts de ses membres locaux la recherche de fonds de Hayati suit une courbe ascendante, et l'association arrive ainsi à s'autofinancer à hauteur de 95%, ce qui soulage d'autant la contribution financière de notre mouvement. En cours de cette année le bénévolat local s'est encore renforcé de manière très significative, enrichissant autant les activités offertes aux enfants que la capacité de communication et de collecte, en argent et en nature, de Hayati. L'équipe ainsi affermie a pu trouver aux Aït Melloul de nouveaux locaux spacieux afin de pouvoir accueillir davantage d'enfants et de se rapprocher plus près des usines où travaillent une majorité des mamans ; la seconde crèche est entrée en action au début de l'été.

La municipalité d'Agadir, la Santé Publique et d'autres institutions locales répondent favorablement aux demandes de soutien, ce qui donne à penser que l'action menée gagne le respect unanime de celles & ceux qui l'observent avec sérieux.



(photo Vivere)

Hayati : ma vie !

COLOMBIE.

DOMINANTE : SOUTIEN NUTRITIONNEL

La collaboration entreprise avec Atucsara depuis fin 2004 sous forme de soutien nutritionnel a pu se poursuivre à Magangué (sur la côte Atlantique) pendant cette année, les activités se sont développées et consolidées

Dès fin 2007, grâce au concours de l'association vaudoise « Des artistes pour des enfants », avec l'appui financier de Fedevaco et en concertation avec *Vivere*, Atucsara a pu mettre en œuvre le projet global, conçu depuis quelques années, dans le but d'améliorer les conditions socio-économiques des populations déplacées en leur donnant la possibilité de prendre leur avenir en mains. Prévoyant des activités génératrices de revenu, ce projet de développement englobe aussi le volet nutritionnel qui évolue sans cesse de façon positive. Les cantines jouent actuellement un rôle social et pédagogique déterminant dans les quartiers.

Les liens avec Atucsara et le projet se sont poursuivis et l'apport financier de notre mouvement, même si minime par rapport à l'amplitude du projet, a contribué, comme par le passé, à l'essor du volet nutritionnel.

Lors de son passage à Lausanne, Mario Ernesto Garcia, responsable du projet, a témoigné des avancements lors de diverses séances, dont celle du 7 décembre autour des amis de *Vivere*. Le travail accompli ensemble par l'équipe d'Atucsara et par la communauté dans ce contexte à risque est à saluer.

De façon générale, la situation socioéconomique de la population déplacée à Magangué ne s'est pas améliorée par rapport à 2009. Pour rappel, le niveau de pauvreté est de 86.8% et le chômage de 56.7%. Plus de la moitié de la population est âgée de moins de 18 ans. Les mauvaises conditions climatiques en 2010, avec des pluies dix mois durant, sont venues ajouter des

difficultés supplémentaires. Dans le quartier de Nueva Colombia, 200 familles ont dû être déplacées suite aux inondations. Le projet a aussi été touché, les poulaillers ont du être démontés à Yati et Nueva Colombia afin d'éviter davantage de pertes, et les activités productives suspendues. A Yati, un orage a détruit les toitures.

La disponibilité alimentaire obtenue par le jardinage a aussi était affectée par les intempéries, diminuant fortement la production de légumes et tubercules, et compromettant ainsi la sécurité alimentaire.

Les femmes et les jeunes ont maintenu leur participation volontaire aux activités formatrices, notamment lorsque cela concerne leurs droits, et au bon développement du projet. Ils se sont montrés engagés et ont contribué activement au bon fonctionnement des cantines scolaires, avec la préparation des repas et la participation aux activités de prévention. Désormais, les cantines sont gérées de manière autonome par les mères de famille.

Des acquis considérables ont été obtenus :

- Le suivi assuré par la nutritionniste permet l'orientation des enfants vers le système de santé public et les cas de dénutrition grave sont pris en charge par l'hôpital
- Le suivi des femmes enceintes ou en période d'allaitement est pris en charge par l'hôpital public.
- Cet accord de la part de la santé concerne aussi les personnes âgées, et la totalité de familles du projet ont été assurées de la couverture sanitaire de base.
- L'Etat met à disposition des associations féminines la 'Bienestarine', supplément nutritionnel sous forme de farine, permettant de compléter l'alimentation chaque jour de l'année, même hors fonctionnement de la cantine.
- Les associations font partie d'un système d'alertes précoces pour prévenir la population des actions des forces illégales.

Les cantines offrent un repas et un goûter, permettant d'améliorer l'état nutritionnel des enfants, leur disponibilité, leur rendement à l'école et, du moins pour une partie d'entre eux, de les soustraire au travail précoce. En 2010, dans les 3 cantines, ce sont 200 enfants, 114 filles et 86 garçons âgés entre 4 et 10 ans, qui bénéficient quotidiennement d'un repas et d'un goûter, de même pour 65 enfants plus grands qui assistent à la formation civique. Au cours de l'année, l'évolution de la situation nutritionnelle des enfants a été favorable ; 9 enfants sur 10 présentaient une forme de dénutrition à son admission à la cantine, dont 6 enfants sur 10 une forme légère ou modérée et 3 sur 10 une forme sévère. A l'évaluation 7 mois plus tard, la moitié des enfants avaient atteint la norme et il n'y avait plus de problème nutritionnel chronique sévère ni modéré. Globalement, pendant les 3 dernières années, 430 enfants ont été pris en charge par les cantines. Trois sur 4 d'entre eux ont vu leur état nutritionnel s'améliorer de manière significative.

Parmi les résultats très positifs, le fait que plus aucun enfant du projet soit contraint au travail précoce représente une amélioration de la situation par rapport au démarrage du projet, où 70% des enfants étaient obligés de travailler pour subvenir à leurs besoins alimentaires et/ou aider la famille. Pour ce qui est de la scolarisation, et comme l'an dernier, tous les enfants sont scolarisés.

Les activités ludiques, notamment groupes de dance, sport ont pu être développées avec les enfants et jeunes de 3 quartiers, Nueva Colombia, Edurma et Macondo ; un groupe de jeunes, actif en matière de revendication des droits, s'est constitué dans chaque quartier

Des améliorations restent cependant à apporter dans les domaines de :

- l'assainissement et la gestion des déchets ;
- la supervision des cantines, la conservation des aliments et la qualité des menus ;

- l'amélioration de l'hygiène, l'implication des jeunes et de la communauté dans le nettoyage de leur périmètre.
- la réduction des risques en rapport avec l'utilisation du gaz.

Vu le degré d'avancement du projet, il est possible que le soutien de Vivere au volet nutritionnel ne sera bientôt plus nécessaire. Mais par ailleurs nous sommes sollicités par Atucsara sur une grave problématique : l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des adolescents. Cette pratique est confirmée, entre autre, par une étude menée par des instances officielles : ministère du Bien-être familial, Chambre de commerce, Service d'intelligence judiciaire de la police et du Secrétariat de la santé. Retenons de cette étude : à *Magangue*, 12% des adolescentes entre 13 et 17 ans exercent la prostitution comme « *prepagos* » (prostituées à la demande) L'étude a également démontré que 15% des adolescents et jeunes sont recrutés par des groupes paramilitaires et des groupes au service du narcotrafic. 8,7% des adolescents et jeunes appartiennent à des bandes ou des groupes de délinquance ordinaire. De pair avec cette problématique se trouve la violation des droits sexuels et reproductifs des adolescents, des jeunes et des femmes, en particulier parmi la population déplacée.

Une nouvelle collaboration sur ces graves sujets démarre en 2011.



(photo Atucsara)

Cantine de Nueva Colombia

EUROPE DE L'EST ET GOLFE PERSIQUE

DOMINANTE : LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES ETRES HUMAINS ET CONTRE L'ESCLAVAGE SEXUEL

Aujourd'hui encore des millions de personnes de par le monde endurent l'esclavage, que ce soit pour un labeur inhumain, la mendicité forcée, ou pour l'exploitation sexuelle de leurs corps.

Depuis l'effondrement de l'ex-URSS, les sources sérieuses estiment à des centaines de milliers le nombre de jeunes femmes provenant de pays de l'Europe de l'Est qui ont eu à subir l'esclavage sexuel dans un pays étranger. Les Nations Unies estiment que le trafic illicite d'êtres humains rapporte quelques 28 milliards de US \$ par an aux mafias concernées⁴. A notre connaissance cette forme de criminalité rivalise avec, voire dépasse en revenus, celle du narcotrafic !

Ce ne sont pourtant pas les lois qui manquent ! rappelons en résumé :

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX CONTRE LE TRAFIC ET LA TRAITE

1 – les Conventions et Déclarations des Nations unies, notamment les articles 5 et 6 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,

2 – les articles 4 et 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948,

3 – les articles 1 et 2 de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, de 1949

4 – les articles 34 et 35 de la Convention internationale des droits de l'enfant, de 1989

5 – le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants Protocole de Palerme du 15 novembre 2000

6 l'objectif stratégique D.3 de la Plateforme d'action et la Déclaration de Pékin de 1995

7 – les recommandations du Conseil de l'Europe dans ce domaine, notamment la recommandation n° R (2000) 11 7 sur la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, la recommandation n° R (2002) 5 8 sur la protection des femmes contre la violence ainsi que la recommandation 1545 (2002)⁹ relative à une Campagne contre la traite des femmes,

8 – la Déclaration de Bruxelles de l'OIM sur la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre celle-ci, notamment ses points 7 et 8,10 ,

9 – la Décision n° 1 des ministres de l'OSCE, réunis à Vienne en 2000, visant à renforcer les efforts de l'OSCE pour combattre la traite des êtres humains

10 – la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne 12 , et plus particulièrement ses articles 5, 4, 21 et 23,

11 – la décision cadre du Conseil de l'Europe du 19 juillet 2002 relative à la lutte contre la traite des êtres humains

⁴ Source: P. Bessler, 'Forced Labour and Human Trafficking: Estimating the Profits', ILO Working Paper (Geneva)

Malgré tout, les mafias transfrontalières trompent les aspirations de celles qui voudraient quitter la misère et tenter de trouver un emploi dans un pays développé. Ces criminels profitent de l'indolence, de la complicité et/ou de l'incurie de certaines autorités (bien que le trafic y soit pénalement punissable, comme dans la plupart des pays de destination) pour abuser, transporter, séquestrer, rançonner de leur identité et exploiter leurs victimes. Certaines d'entre elles y perdront la vie. Les survivantes porteront pour très longtemps les stigmates psychologiques et parfois physiques de l'enfer vécu ; la quasi-totalité de ces femmes sont affectées par une maladie sexuellement transmissible.

L'Organisation Internationale des Migrations, qui nous fait l'honneur d'accompagner certaines de nos démarches dans ce combat, est un observateur compétent de l'étendue de cette criminalité.

Vivere est au travail dans trois pays-source du trafic : l'Ukraine l'Ouzbékistan et la Moldavie, et dans un pays de destination dans la région du Golfe Persique, que nous ne désignons pas ici pour raisons de sécurité. Après plusieurs missions dans ces pays, nous agissons avec les buts suivants :

- > Renforcer l'interdiction légale du trafic des êtres humains.
- > Renforcer les sanctions contre tous les commanditaires & complices du trafic.
- > Protéger et assister les victimes du trafic, autant dans le pays où elles ont été déportées qu'une fois rapatriées dans leur pays d'origine. Des enfants en bas âge sont souvent exposés aux contrecoups du drame enduré par leurs mamans.
- > Renforcer les activités préventives, notamment par l'éducation et la sensibilisation des jeunes potentiellement visés par le trafic.

Concrètement, les engagements de *Vivere* sont les suivants :

1° Ukraine : soutien de l'association locale **Avenir** à Jytomyr, active dans la prévention du trafic et l'assistance médicale & légale aux victimes rapatriées. L'apport de *Vivere* est multiforme ; en 2010 notre contribution pour CHF 7'726 a été consacrée essentiellement aux frais de fonctionnement de base de Avenir d'une part, et d'autre part à des frais de défense juridique pour des victimes qui avaient trouvé le courage de porter plainte contre des éléments identifiés de la mafia responsable de leur déportation. Dans chaque cas le tribunal a suivi l'accusation, et les criminels ont été condamnés à des peines fermes d'emprisonnement allant jusqu'à 12 ans.

2° Moldavie :

La pauvreté a poussé la population économiquement active à chercher à l'étranger des opportunités d'emploi. Chaque année des milliers des personnes quittent la Moldavie pour quelques années ou pour des travaux temporaires. En 2009, 23% du GDP provenait des transferts d'argent des migrants à l'étranger. De par cette migration, des milliers d'enfants se retrouvent privés de l'affection de leurs parents et d'une surveillance adéquate. Un des dangers pour les jeunes quittant le pays à la recherche d'un emploi, notamment pour les émigrants illégaux, est d'être happé par la traite des êtres humaines à de fins d'exploitation par le travail, d'exploitation sexuelle, ou bien pour la mendicité.

Notre soutien à Compasiune remonte à 2004 ; association localisée à Costesti dans la région d'Ialoveni, dont le but est d'accorder un appui holistique aux enfants, jeunes et personnes âgées en situation de détresse. *Vivere* a soutenu Compasiune par un appui permanent au projet de santé et de réduction de la violence & de la traite parmi les jeunes (projet 'Avante', dès 2005), et

de façon ponctuelle par des appuis à des actions en faveur d'enfants et de personnes âgées vulnérables, avec notamment une action d'urgence pendant les mois d'hiver (dès 2007).

En 2010, l'expérience d'Avante a valu, aussi, un chapitre (case study 10) dont Elizabeth Ponce est l'auteur principal, dans l'ouvrage : *Essentials of Global Community Health : Jaime Gofin and Rosa Gofin ISBN-10 :0763773298, (A Community-Oriented Multisector Intervention to Improve Sexual and Reproductive Health and Reduce Violence in Moldova, Eastern Europe. Essentials of Global Community Health.2010)*, où le partenariat entre Compasiune et Vivere est reflété.

CSAJ Avante, pérennisation

Le centre de santé ami des jeunes (CSAJ) Avante, a intégré depuis 2006 le réseau national des CSAJ. Financé majoritairement par des fonds étrangers (Vivere, avec l'appui de Fedevaco et Tacis), son transfert administratif au Centre de Santé d'Ialoveni à partir de janvier 2008 et financier dès l'année 2009 ont été réussis.

Durant l'année 2010, alors que le projet d'Avante continue son action de fond sous l'égide de la santé publique, le soutien de Vivere aux activités de Compasiune s'est poursuivi à différents niveaux :

1) Un appui institutionnel, dans le but de consolider le travail de planification et présentation de projets (recherche de fonds auprès des bailleurs internationaux) et organisation du secrétariat. Pour ce faire, Vivere a pris en charge le salaire de l'assistante de la présidente, Elena Mereacre, pendant 4 mois. Cette collaboration n'a pas porté les fruits espérés à long terme et s'est soldé par le départ de la collaboratrice en question, mais Compasiune compte actuellement avec l'appui de Ana Mereacre qui possède de solides compétences de management et de communication.

2) La cantine sociale a continué à servir des repas chauds pour 30 personnes âgées vulnérables et sans autre soutien ; à quoi s'ajoute environ 10 repas par jour servis à domicile par les travailleurs sociaux, pour ceux des bénéficiaires n'étant pas en mesure de se déplacer. Cette distribution est l'occasion d'une visite et un moment d'accompagnement. Généralement, la cantine sociale est prise en charge par la municipalité mais le manque de fonds étant récurrent, Vivere est venu combler le vide pendant les 6 derniers mois de l'année avec un apport de CHF 3'821. **Et l'action d'hiver** : distribution du bois de chauffage, en plus des repas chauds. En 2010, vingt personnes âgées ont bénéficié de ce projet, pour une dépense de CHF 1'765)

Comme l'an passé, aucun décès du au froid n'a été enregistré en 2010

Elda a souhaité s'investir davantage et de façon personnelle sur certaines actions notamment dans le suivi des personnes âgées ou particulièrement dans le besoin. Son implication dans les situations individuelles permis à Vivere de se tourner vers la formation professionnelle des jeunes à risque ou victimes de la violence ou de la traite.

3) Formation Professionnelle : à la demande de Compasiune, une nouvelle édition de ce projet a été mise en place en 2010. Les bénéficiaires sont 90 jeunes en difficulté âgés entre 14-30 ans (provenant de la population cible d'Avante). L'objectif opérationnel du projet comprend 3 types de formation : coiffure, couture, restauration/cuisine/serveur. L'une ou l'autre de ces formations est offerte à 15 jeunes par groupe et par période (2 périodes) pendant 3 mois. Son budget fut de CHF 4'060, en salaire des formateurs, matériel de base & équipement pour les ateliers de formation spécifiques, et les fournitures de bureau.

Le projet a démarré en août 2010 (août-octobre), et la deuxième édition a chevauché sur 2011.

Les résultats de la formation sont résumés dans les tableaux suivants.

Août octobre 2010

Candidat-e-s	Participant-e-s admis-es	Diplômé-e-s	% diplômé-e-s	Postes de travail obtenus peu après la fin du cours
59 demandes	53	42	80%	20
Coiffure (f)	22	17	77%	12
Couture (f)	12	9	75%	1
Restauration/Cuisine (f&g)	19	16	84%	7

2ème période sur 2011

	Participant-e-s	Diplômé-e-s	% de diplômé-e-s	Postes de travail obtenus peu après la fin du cours (en attente d'information)
	61	47	77%	
Coiffure (f)	25	15	60%	Information pas encore disponible
Couture (f)	11	7	64%	Idem
Restauration/Cuisine (f et g)	25	25	100%	Idem

F= fille G= garçon

Par ailleurs, depuis 2008 Vivere était à la recherche d'autres partenaires locaux pour le développement d'actions spécifiques de protection et de réhabilitation de victimes de la traite ainsi que pour introduire un programme d'appui aux jeunes qui n'ont pas d'accès à la santé par manque d'une assurance maladie. La mission effectuée en octobre 2010⁵ a permis de nouer une amorce de coopération avec trois nouveaux partenaires locaux. Cette mission répondait à l'objectif central de Vivere dans ce pays : *redéployer notre soutien avec un autre partenaire, organisation ou individus engagés, qui n'aurait pas d'autres recours pour intensifier son action, (forcément de taille modeste du fait que nos apports financiers sont limités), agissant pour la prévention/protection/soins/réhabilitation directe de victimes de la traite (VdT), et/ou bien l'assistance juridique à des VdT pour faire reconnaître leur statut de victime & lutter contre l'impunité.*

Cette mission a aussi permis de rencontrer des collaborateurs de l'organisation internationale des migrations (OIM) et d'échanger des informations essentiellement sur le suivi des VdT's rapatriées du Golfe persique sur la Moldavie. C'est d'ailleurs l'OIM à Chisinau qui nous a proposé de rencontrer l'organisation Stimul, et des collègues nous ont présenté le projet Salvarii ainsi que l'ONG Copilarie-Papadie, autant d'associations travaillant avec et pour les victimes du trafic.

Chacune de ces trois associations, de par leurs objectifs liés à la population avec et pour laquelle elles travaillent et vu leurs ressources minimales, peut effectivement profiter et faire la différence avec un soutien même modeste. L'accord du comité de Vivere pour débiter la collaboration avec un appui maximal de CHF 1'000 par association, a permis de répondre aux besoins les plus pressants qu'elles-mêmes ont formulés.

- 1) Proiectul Salvarii à Chisinau :** il s'agit d'une maison d'accueil et de protection pour les victimes féminines du trafic des êtres humains et/ou bien de violence. Elles sont accueillies avec leurs enfants et vivent en communauté, pendant la période nécessaire pour se préparer à réintégrer la société. A la demande de cette équipe, Vivere a déjà transféré CHF 500 pour une aide à l'achat de vêtements d'hiver, manteaux et chaussures,

⁵ Par Emma Garcia et Elizabeth Ponce-Fuertes

pour les femmes et enfants accueillis dans le foyer. Telle était la demande exprimée par l'équipe à l'approche de l'hiver

- 2) **Association Stimul** basée au nord du pays dans la région d'Ocnita-Otaci, frontalière avec l'Ukraine, au service des victimes du trafic et/ou bien de violences, ainsi que d'autres populations à risque. Stimul fait partie du réseau national pour les migrations coordonné par l'OIM qui est sa source principale de financement dans les activités du réseau. Le nombre de bénéficiaires de leur action en 2010 s'élève à 70. Notre collaboration avec Stimul a démarré en fin d'année par un premier financement de CHF 1'000, destiné à apporter une aide directe aux bénéficiaires, à couvrir les frais de transport permettant les visites à domicile et les frais de communication nécessaires à la mise en place de mesures de protection et de prise en charge.
- 3) **Copilarie-Papadie**, basée à Borogani (Leova), dans le sud du pays. Cette association, dont la mission est d'améliorer la qualité de vie des familles du village, vient en aide directe aux enfants et jeunes les plus vulnérables de la communauté. Son approche se fait à travers les activités éducatives. Il s'agit d'une petite organisation de volontaires, sans ressources hors les cotisations de ses membres. Parmi ses activités on note en 2003 une collaboration à la réinsertion de huit femmes victimes du trafic. Le problème est connu dans leur communauté, mais on ne parle pas ouvertement du sujet qui reste tabou. La collaboration effective entre nos deux associations démarrera début 2011. Un programme de prévention par l'information-formation a été organisé par l'association, cadré sur un budget de CHF 1'000.

Stimul et Copilarie Papadie ont exprimé le besoin d'un renforcement de compétences de leurs collaborateurs et souhaité avoir des échanges, tisser de liens avec des personnes ou associations travaillant dans le domaine de la traite et de la violence. En réponse à cette demande, et grâce à l'implication d'une amie active à Chisinau, Stimul, Copilarie-Papadie et Compasiune, ont été invitées à une journée de formation et d'échange organisée par l'association Regina Pacis de Chisinau. Quinze collaborateurs desdites associations y ont participé. Avoir réussi à mettre ensemble des associations travaillant (ou souhaitant le faire) sur la même problématique dans 3 points cruciaux du pays, a été un vrai tour de force et s'est avéré très satisfaisant pour tous les participants. Seul les frais de transport (CHF150 au total) ont du être pris en charge par Vivere. Il s'agit vraiment d'un bel exemple en matière de collaboration et de partage de compétences



3° Golfe Persique : suite au premier déplacement en 2004 dans cette région nous avons :

1. Encouragé et permis à notre partenaire de Tachkent, l'association **Istiqbolli Avlod**, d'effectuer 3 missions de secours et d'assistance aux très nombreuses jeunes femmes Ouzbeks victimes du trafic qui sont retenues dans la région. Il en est résulté la libération et le rapatriement de plusieurs dizaines de victimes dans leur pays natal où notre partenaire leur propose ensuite un service de suivi et de soutien pour faciliter leur réinsertion. De même, en février de cette année nous avons organisé une première mission de deux responsables de la **NEWA** (Network of Ethiopian Women's association) afin qu'elles puissent prendre la mesure réelle de la gravité de la situation de plusieurs centaines d'Ethiopiennes victimes du trafic, en général pour l'esclavage domestique.
2. Poursuivi notre projet **PROTECTION AND ASSISTANCE TO VICTIMS OF TRAFFICKING IN HUMAN BEINGS**. Fin 2008 la Direction du Développement et de la Coopération (DDC), Berne, relayée ensuite par la Fédération Vaudoise de Coopération ⁶ nous avaient fait connaître leur intention ferme d'aider financièrement *Vivere* à réaliser cette action ; une aide supplémentaire a été acquise auprès du United Nations Voluntary Trust Fund on Contemporary Forms of Slavery.

Résultats concrets de cette année :

- 266 victimes du trafic des êtres humains ont été identifiées au cours de l'année, et assistées d'une manière ou de l'autre, selon leur besoin et selon leur demande.
- 231 d'entre-elles ont pu être rapatriées dans les conditions de sécurité requises, dont plus de la moitié ont pu l'être en moins de 2 mois après leur identification.
- Une petite équipe permanente de 4 personnes a été constituée sur place ⁷ qui travaille en permanence pour dépister et aider les victimes là où elles se trouvent recluses ou en clandestinité.
- Une synergie efficace est instaurée avec des organisations amies dans davantage de pays d'origine : Russie, Ethiopie, Moldavie, Ukraine, Kirgystan et Kazakhstan.



Victimes du trafic des êtres humains en attente de rapatriement (photo Istiqbolli Avlod)

⁶ FEDEVACO, www.fedevaco.ch. *Vivere* est membre de cette de cette fédération depuis 2003.

⁷ Pour raisons de sécurité on ne mentionne pas ici le nom du pays dans lequel travaille notre équipe.

COMMUNICATION :

7 articles, publications ou communiqués de presse ont fait mention du travail de *Vivere*. Bien qu'appréciable, ce résultat est en nette diminution comparé aux années précédentes.

La **brochure de présentation** du mouvement s'avère toujours aussi efficace pour une sensibilisation rapide de publics attentifs mais disposant de peu de temps de lecture. Le stock initial ayant été rapidement épuisé nous devons à deux proches, travaillant pour une publication suisse-romande, le retraitage d'un grand nombre d'exemplaires réactualisés.

Le **site web** de *Vivere* sur www.vivere.ch, bien que relativement statique, remplit pourtant son office pour une présentation simple et explicite du mouvement ; c'est aussi un outil commode et économique pour entrer en matière avec des acteurs du terrain qui viennent s'enquérir sur les possibilités de collaboration. En 2011 il nous faut trouver les compétences bénévoles pour simplifier la technologie de gestion de ce site, l'implanter sur un serveur plus convivial, et trouver la capacité de mise-à-jour rapides des textes selon l'évolution des événements. Les versions linguistiques existantes doivent être complétées et une version en langue allemande installée ; à cet effet nous cherchons des traducteurs/trices qualifiés et bénévoles.

Diffusion de nouvelles du travail : en cours d'année nous avons transmis 15 'brèves' à l'ensemble des amies & amis du mouvement, consistant en de courts résumés sur tel et tel volet des actions et appelant parfois à un concours ciblé pour résoudre tel ou tel besoin. Le fait de disposer de l'adresse électronique @ de chacun-e permet une économie substantielle de frais d'envoi⁸ ; prière et merci à celles et ceux qui ne nous l'ont pas encore communiquée de bien vouloir le faire.

Le calendrier 2011 conçu par Aurélie et Jess aux couleurs du mouvement, avec l'apport de deux dessinateurs de renom, Mix&Remix et Plantu, n'a pas pu être produit à cause de la défection in extremis du sponsor supposé couvrir les frais d'impression. Cette grande déception nous servira de leçon pour sécuriser mieux à l'avance les diverses composantes d'une telle opération. Nos concepteurs bénévoles sont résolus à réussir un calendrier 2012, pour lequel le concours de tous nos proches sera sollicité afin d'élargir les ventes.

Une brochure de présentation de l'action d'urgence hiver en Moldavie a été réalisée et diffusé aux soins de Camille Châtelain et Delphine Gachet ; voir annexe 3 page 41.

Le bilan des outils de communication créés au cours des dernières années vaut d'être souligné aussi par le fait qu'il s'est constitué avec quasi zéro coût net pour le mouvement. Autant de gratuités ne le sont bien évidemment pas pour tout le monde, aussi *Vivere* assure sa plus profonde gratitude à celles et ceux qui ont eu le courage de les solliciter comme à celles et ceux qui les ont concédé, souvent sur leurs propres deniers et/ou en payant de leur personne au prix fort. C'est bien simple : nous leurs devons tout, absolument tout !

⁸ Ces brèves sont toujours envoyées en "Cci" afin qu'aucun spammeur ne puisse saisir votre adresse au passage

II FINANCES

Nicole soumettra à l'assemblée générale les comptes 2010 en bonne et due forme. Ces comptes ont été gracieusement compilés et mis en ordre par la société **Ernst & Young**, Lausanne, dont les responsables se sont montrés sensibles aux causes défendues par *Vivere* et au souci qui est le nôtre d'épargner les ressources par l'allocation de prestations gratuites.

Rappelons que la facturation de ce travail est compensée par un accommodement assurant, *in fine*, aucun frais pour le mouvement. Un tel geste est exceptionnel, et extrêmement appréciable, car il permet non seulement de garantir les meilleurs facteurs de sérieux et de professionnalisme à la tenue de nos comptes mais aussi d'inspirer confiance aux donateurs sur cet aspect si sensible de la gestion.

Pour les comtes 2011 et la suite, la société **MAZARS**, Lausanne, prendra gracieusement la relève d'Ernest & Young.

A ce jour, *Vivere* compte 4 membres individuels qui forment le comité, 42 membres solidaires cotisants, et 294 donateurs depuis le début, dont environ un tiers ont fait un ou plusieurs versements cette année. Ces personnes sont principalement en Suisse, en France et en Espagne. Nous assurons tous les donateurs et membres de notre plus vive gratitude pour la confiance qu'ils accordent à ce mouvement. Grâce à vous, quelque part dans le monde quelqu'un a cessé de souffrir, et ailleurs un autre souffrira moins.

Evolution des adhésions de membres :

	nouvelles adhésions	abandons	membres actifs au 31 déc.
1999	7		7
2000	23	4	26
2001	1	6	21
2002	2	1	22
2003	5	1	26
2004	9	3	32
2005	10	2	40
2006	3	5	38
2007	4	1	41
2008	6	0	47
2009	1	4	44
2010	3	1	46

notes :

- Les abandons sont en général soit inexplicables, soit expliqués par une diminution du revenu de la personne.
- Les statuts n'accordent pas le droit de vote à l'AG aux membres solidaires, seulement aux membres individuels. Jusqu'ici nous avons cependant toujours dérogé en donnant le droit de vote à tous, à bien plaisir.

Il n'y a pas de 'petits' dons à *Vivere*, ce d'autant moins que les versements les plus modestes en montant correspondent cependant souvent à une intention fervente. La motivation de donateurs qui versent CHF 10 ou 25, à plusieurs reprises en cours d'année, nous va droit au cœur et mérite notre plus profond respect.

Tant que nous fonctionnerons en bénévolat intégral, la totalité des ressources part et partira sur le terrain dans les projets. Ce principe reste constant. Nous avons reçu des dons spécifiques pour couvrir en quasi totalité les frais de mission & d'administration.

Evidente au fil des pages plus haut est la solidarité exceptionnelle accordée aux actions sur le terrain par les organisations amies : Agir ensemble pour les droits de l'homme, Fedevaco, DDC-Berne. Non seulement une telle confiance nous honore mais encore décuple-t-elle grandement l'impact du travail. Preuve, aussi, que les causes humaines que nous soutenons recoupent les convictions de justice de ces organisations dont la chronique est bien plus longue que la nôtre, et dont la sagesse très souvent nous éclaire.

Stable : neuf membres ou donateurs ont spontanément décidé de faire ou de reconduire un ordre de paiement mensuel permanent en faveur du mouvement, ce qui fait un apport précieux à la fois bien sûr par les montants concernés mais aussi comme un signe d'encouragement qui se renouvelle régulièrement.

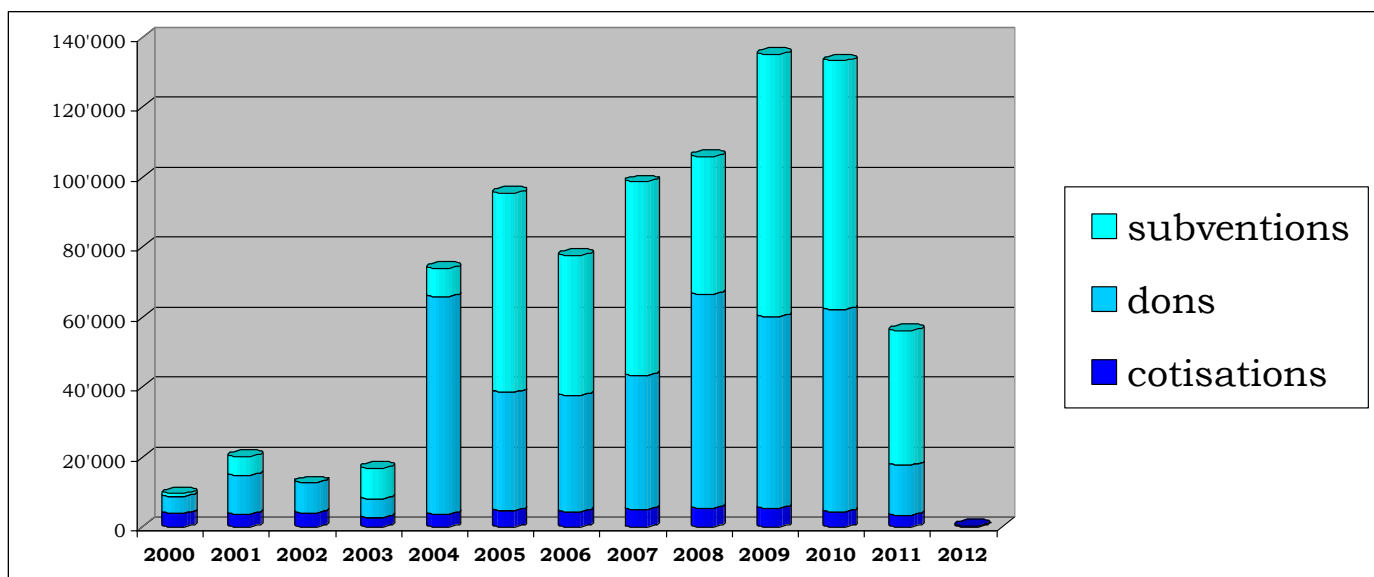
Nous saluons aussi :

- la Municipalité de Prilly qui a spontanément versé un don de CHF 1'000 en faveur du travail sur le terrain.
- La société E-TEC de Forel pour ses nombreux versements conséquents au soutien du travail à l'Est de la RdC.
- Les élèves et enseignants de l'International School of Lausanne qui se sont remarquablement mobilisés au soutien de l'action menée en Colombie ⁹.

Juste à titre indicatif voici deux graphiques :

Les ressources

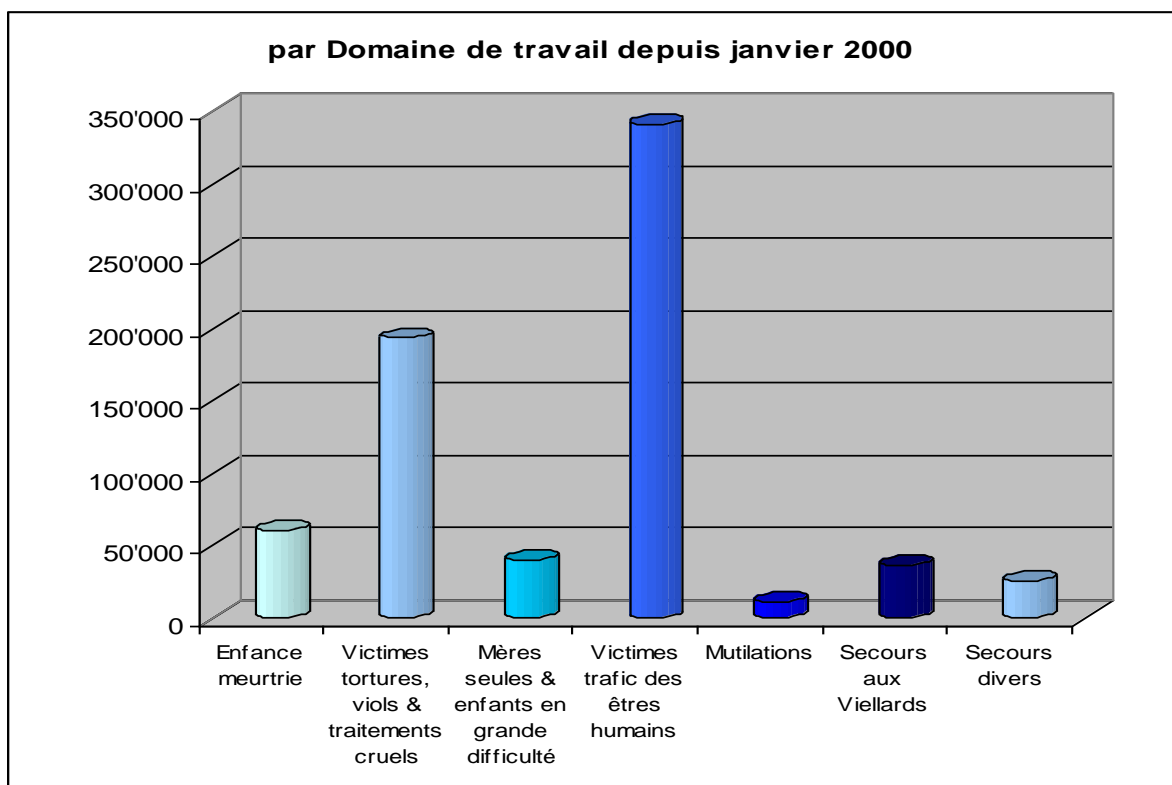
(situation au 20 mars 2011, en francs suisses)



⁹ Le 9 novembre, Sian Harding et Emma Garcia ont présenté aux élèves un résumé du travail effectué sur le terrain.

Les dépenses

(situation cumulée du 1-1-2000 au 20-3-2011, en francs suisses)



Vente de gâteaux !

Les tout-jeunes Laurence & Jules Chatlin-Tavernier, Michèle, Meredith et Giancarlo Mottu-Stella, Vera et Nehla Meier, ont tenu à Morges, le 19 juin 10, un stand de sensibilisation et de vente de gâteaux. Joli résultat de CHF 370 !



Extrait du message qui leur a été fait après l'évènement :

« L'argent est important, certes, et la somme collectée par vos efforts est déterminante pour Vivere, qui ne dépense que sou par sou avec parcimonie. Tout aussi importants pour nous sont l'intention et le geste : des actions comme celle que vous conduisez sont le sel, et l'or, donnant tout son sens à ce combat. »

III L'ÉQUIPE

Le 14 novembre nous avons eu la douleur et le chagrin de perdre Bernard Mauris, trésorier de l'association. Nombre d'entre les proches et les partenaires de terrain de *Vivere* se sont joints en pensée et par écrit aux condoléances qui furent adressées aux enfants et à la famille de Bernard, dont la mémoire nous restera si chère.

Emma Garcia comme secrétaire, Béatrice Dillier et Nicole Cornuz ¹⁰ forment avec Mike Hoffman le comité de *Vivere* qui, s'étant réuni formellement à quatre reprises ¹¹ depuis la précédente assemblée générale, se concertent régulièrement entre-deux.

Fidèle parmi les fidèles depuis l'origine du mouvement, pour raisons personnelles Anne Mauris a annoncé son départ du comité l'été dernier tout en restant membre de l'association. Dans une démarche similaire, Matthieu Bendel avait du décrocher en février mais nous maintient son concours sur les questions de communication.

Franziska Keller a poursuivi sa collaboration quasi-bénévole à la consolidation d'une large part de notre travail dans le Golfe Persique, dont les résultats lui doivent beaucoup.

Elizabeth Ponce Fuertes a quitté la région de la Moldavie, où elle fut durant plusieurs années la déléguée et la sentinelle de *Vivere* en première ligne du travail de terrain. Rentrée en Suisse, elle s'est aussitôt investie d'une part à représenter le mouvement au sein de la plateforme Migration & Développement de la Fedevaco, et d'autre part à nous prêter main-forte dans le suivi de certains projets impliquant un financement institutionnel. Nous espérons que 2011 verra son mandat s'élargir encore pour porter et soutenir les causes humaines de l'association.

Les pages précédentes attestent que 2010 nous aura apporté de nombreux concours bénévoles déterminants, à défaut desquels notre efficacité serait restée marginale. Sans risquer des oublis il serait hasardeux de chercher à récapituler tous les noms qui n'ont pas déjà été cités dans ce rapport, mais notre gratitude est vive envers chacune de ces personnes qui seules ont permis, et permettent encore, de tirer vers le haut l'action du mouvement. Il demeure cependant souhaitable que davantage de membres s'impliquent dans la recherche de fonds & de gratuités. Le comité est en permanence à votre disposition pour expliquer les tenants & aboutissants dans ce domaine.

Notons enfin que le courrier nous amène fréquemment des candidatures spontanées de jeunes personnes cherchant un stage ou un emploi dans le domaine humanitaire, leur confiance nous honore. *Vivere* pourrait certes être un terrain de stage intéressant pour un-e aspirant-e qui voudrait s'impliquer sérieusement, dans le principe nous l'accueillerions volontiers ; mais à défaut d'un local-bureau et d'une personne présente en permanence l'association ne réunit pas encore les conditions logistiques minimales pour encadrer valablement un-e stagiaire.

¹⁰ Que nous avons eu le plaisir d'accueillir au comité le 21 mars, et qui a pris la succession de Bernard comme trésorière dès le 30 novembre.

¹¹ Les 8 février, 14 juin, 25 octobre et 30 novembre 2010

IV L'AVENIR :

Les principes déjà énoncés l'année passée demeurent valables, ce petit mouvement doit ambitionner de :

1. Intéresser davantage de personnes à en devenir membres, et davantage de ses membres à y prendre des responsabilités concrètes.
2. Accroître sa capacité de recherche de fonds pour parvenir rapidement aux montants figurant dans notre projet de budget conçu au lancement, soit environ CHF 538.000/an. Une telle surface financière permettrait d'aborder une trentaine de microprojets dans l'année en ayant deux forces de travail permanentes pour servir et coordonner l'ensemble sous l'égide du comité.
3. Quelle que soit l'évolution financière : intensifier la communication sur les causes & combats pour lesquels *Vivere* a été créé, soutenir les acteurs de justice qui se battent en première ligne, s'impliquer davantage dans les réseaux militants et aider à faire circuler des informations vitales.

Nous espérons lire ou entendre vos critiques, commentaires, contributions. Cette petite machine à rétablir le droit de vivre vous doit tellement... et pourtant elle vous réclame encore !

20 mars 2011

Emma Garcia

Béatrice Dillier

Mike Hoffman

Nicole Cornuz

Annexe I

UNION CHRETIENNE POUR LE PROGRES ET LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME

Siège social Uvira, Sud Kivu en RD Congo B.P: 258 Uvira, B.P:6999 Bujumbura Burundi,
Tél. (+243) 997732750, 815821545, 816880257, 853353897

RAPPORT NARRATIF DE L'EXECUTION DU PROJET DE LA 8e CHAMBRE FORAINE TENUE DANS LA LOCALITE DE KAMANYOLA, TERRITOIRE DE WALUNGU EN PROVINCE DU SUD KIVU ORGANISE PAR L'ONG UCPDHO/UVIRA APPUYANT LE TRIBUNAL MILITAIRE DE GARNISON D'UVIRA AVEC L'APPUI FINANCIER DE VIVERE SUISSE.

DECEMBRE 2009

I. Introduction

Depuis l'an 2006, l'organisation non gouvernementale UCPDHO/Uvira organise des chambres foraines dans le but de lutter contre l'impunité, de lutter contre les violences sexuelles et dans le but de promouvoir les droits de la personne humaine à l'Est de la RD Congo, en Province du Sud Kivu en différentes périodes soit du 21 au 23 décembre 2006, du 05 au 08 Avril 2007, du 1er au 4 octobre 2007, du 17 au 20 avril 2008, le 21 au 22 septembre 2008 à Baraka et 23 au 24 septembre 2008 dans les localités de Baraka, Fizi, Ubwari, some et celle de Katanga et Baraka en date du 21 au 24 janvier 2009 et du 21 au 25 septembre 2009 à Mizimu dans la presqu'île d'Ubwari dans la collectivité secteur de Ngadja et à Malinde dans la collectivité secteur de Mutambala.

Ces chambres foraines visent aussi à restaurer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue de la République et à rapprocher la justice des justiciables dans un contexte post conflit.

Les activités de chambres foraines consistent à déplacer le Tribunal surtout militaire de son siège ordinaire pour siéger dans les différentes localités de territoire, lieu où les militaires et policiers commettent des abus, infractions et violations des droits contre les populations civiles.

Plusieurs chambres foraines ayant déjà eu lieu dans les différentes localités de Territoire de Fizi, pour le présent projet, il a été focalisé à Kamanyola, en Territoire de Walungu situé à 89 Kilomètres de la ville d'Uvira.

Ce territoire est et a été aussi le théâtre ou champ de combat et où plusieurs cas de violation des droits humains sont signalés.

Dans le même optique, l'Ong UCPDHO avec l'appui de l'organisation VIVERE/suisse et collaborant avec la justice militaire garnison d'Uvira réalisent ces chambres foraines.

C'est ainsi que le présent projet a été soumis au bailleur pour cette fin mais dans le Territoire de Walungu.

Objectif poursuivi du projet

- Lutter contre l'impunité au Sud - Kivu, dans le Territoire de Fizi et d'Uvira ;
- Lutter contre les violences sexuelles ;
- Faire respecter les droits de la personne humaine ;
- Rapprocher la justice des justiciables ;
- Donner de leçons éducatives aux autres violateurs de droits humains ;
- Juger en audience publique les auteurs coupables des crimes de violations des droits humains ;
- Indemniser les populations victimes de violations des droits humains.

III. Activités réalisées

- Par la tenue de la chambre foraine en faisant déplacer le tribunal militaire de son siège ordinaire vers un autre milieu rural à Kamanyola, Territoire de Walungu;
- Accompagner et assister judiciairement les personnes victimes de viols et de violation de leurs droits par des avocats conseils ;

- Juger les militaires et policiers poursuivis en audience publique
- Indemniser les victimes de violations des droits.

IV. Déroulement des activités proprement dites

- Le 28 Décembre 2009 :Départ de l'équipe de l'UCPDHO et tribunal Militaire pour le Territoire de Walungu à Kamanyola et installation des équipes;
- Le 29 Décembre 2009, début des audiences publiques avec deux causes instruites ;
- Le 30 Décembre 2009, poursuite d'instruction des deux autres causes et prononcés de jugements ;
- Le 31 Décembre retour d'une partie des équipes à Uvira ;

Les dossiers instruits et jugés en audience publique à Kamanyola sont :

1° Cause inscrite sous RMP 0723/BMN/09 RP. 071

En cause : Ministère Public et partie civile

Contre : le militaire KAMBALA LATO, de 41 Brigade de FARDC, faisant partie de militaires déployés pour l'opération KIMIA 2 dans la province du Sud Kivu et basé dans la plaine de Ruzizi ;
Prévention à sa charge : Poursuivi pour avoir commis un viol avec violence à l'endroit d'une femme résidante à Bwegera, groupement de Kakamba, collectivité de la plaine de la Ruzizi en territoire d'Uvira ;

Synthèse des faits :

Ce militaire était déployé dans les collines de Bwegera pour les opérations de trac des FDLR, mais vers 22 heures, il a quitté sa position militaire et s'est introduit dans la maison d'une femme répondant au nom de A.R et mère de 4 enfants, âgée de 32 ans et qui résidait dans cette localité mais mariée et dont le mari était en voyage, et s'introduisant dans cette maison et tendant une arme à feu à cette femme avec obligation d'avoir avec elle de relation sexuelle et si elle criait, il va tirer sur elle.

Devant cette menace et une arme à feu, la femme céda et passa à des relations sexuelles par la force et sans son consentement avec ce militaire.

Mais heureusement pour cette femme, ce militaire après son forfait avait laissé son macaron d'identification dans cette maison ;Et le lendemain, la victime dénonça ce qui lui est arrivé et se présenta à l'Etat major de cette compagnie pour se plaindre étant accompagnée par un animateur de l'UCPDHO. Ce militaire fut arrêté et transféré au Parquet militaire.

Pour avoir à Bwegera dans le Territoire d'Uvira, Province du Sud Kivu, en République Démocratique du Congo en date du 13 septembre 2009, commis le viol à l'endroit de la femme A.R âgée de 34 ans et mère de 7enfants.

A l'occurrence, avoir forcé la femme A.R avoir de relation sexuelle sans son consentement en la forçant, par utilisation de son arme de guerre vers 22 heures dans sa propre maison

Faits prévu et puni par l'article 170 du Code Pénal livre II.

Au cours de ce procès, la partie civile A.R était assistée par deux conseils Me Samy et Me Pascal, et le prévenu était assisté par Me Jean De Dieu ASSUMANI .

Dans ses moyens de défense, le prévenu a reconnu avoir eu de relation sexuelle avec la victime mais c'était par consentement parce qu'elle était sa concubine.

Alors que la partie civile soutenait qu'elle était mariée et n'a jamais vécu en concubinage avec ce militaire mais c'était d'une manière inattendue et forcée que ce militaire s'était introduit dans sa maison. D'ailleurs ce militaire était aussi marié

Pour sa part le Ministère public dans son réquisitoire a sollicité qu'il soit dit établie en fait et en droit l'infraction de viol à sa charge du prévenu et qu'il soit condamné à 20 ans de servitude pénale, à une amende de 100.000 Franc Congolais, de le renvoyer des rangs de FARDC et de dire recevable et fondée la demande de la partie civile et de condamner le prévenu au paiement des dommages et intérêts justes et équitables ;

Jugement rendu

- Le tribunal a dit établie en fait comme en droit l'infraction de viol et a, en conséquence condamné le prévenu KAMBALE LATO à
- 20 ans de servitude pénale principale;
- 100.000 Franc congolais d'amende ;
- 30.000 Franc congolais de frais de justice payable dans le délai de la loi à défaut subir 30 jours de contrainte par corps.
- A payer la partie civile 2.000 \$ US en FC en terme des Dommages et intérêts pour tous les préjudices subis.
- La dégradation et au renvoi de rang des Forces armées de la RDC ;

La 2^e cause inscrite sous RMP 0784/BUM/09 RP. 077

En cause : Ministère Public et partie civile

Contre le militaire : MALUMBI RASHIDI de 109^e brigade de FARDC, âgé de 29 ans, basée à Luberizi, groupement de la Collectivité de la plaine de la Ruzizi en territoire d'Uvira ;

Prévention à charge : viol et extorsion

Synthèse des faits :

C'est dans le village de Mutarule ; le prévenu s'introduit à 00 heures du matin quittant leur camp est allé contraindre une vieille femme, veuve âgée de 44 ans répondant de M.N d'avoir de relation sexuelle et si elle n'acceptait ou si elle criait pour alerter les gens, il va tirer sur elle. Étant seule et sans autre moyen de défense, le bourreau est passé à l'acte en violant la pauvre femme.

Après avoir commis ce forfait, le militaire est parti aussi extorquer une lampe torche de Monsieur Kashindi en cours de chemin jusqu'à sa position où il était campée.

La pauvre femme pendant cette l'a reconnu par sa figure et le lendemain a saisi le commandant de cette compagnie basée à Mutarule.

Au cours des audiences le prévenu est passé aux aveux, mais a souligné que s'il est parvenu à violer la maman c'était sous pression de l'ivresse car ce jour là il avait pris un verre de trop et pour cela il demande pardon, en développant des circonstances atténuantes.

La partie civile étant représentée par son conseil, a soutenu que le prévenu était de mauvaise foi car la victime a refusé mais a été forcée de peur d'être tuée.

Pour sa part l'Officier du Ministère Public a requis que l'infraction est établie en fait et en droit et de le condamner à 20 ans de servitude pénale, à une amende de 100.000 Franc Congolais, de le renvoyer des rangs de FARDC et de dire recevable et fondée la demande de la partie civile et de condamner le prévenu au paiement des dommages et intérêts justes et équitables ;

Jugement rendu :

Le Tribunal après avoir instruit la cause et les plaidoiries des avocats de part et d'autre, a pris l'affaire en délibéré et a rendu son jugement dont la teneur est :

- Le tribunal a dit que l'infraction de tentative de viol est établie,
- 15 ans de servitude pénale principale;
- 100.000 Franc congolais d'amende ;
- 30.000 Franc congolais de frais de justice payable dans le délai de la loi à défaut subir 30 jours de contrainte par corps.
- A payer la partie civile 2.000 \$ US en FC en terme des Dommages et intérêts pour tous les préjudices subis.
- La dégradation et au renvoie de rang des Forces armées de la RDC ;

3^e cause inscrite sous RMP 0798/BMN/09 RP. 076

En cause : Ministère Public et partie civile

Contre le sergent NDALU LITONDO Papy, militaire résidant dans le centre de brassage de Luberizi, dans la plaine de la Ruzizi ;

Prévention à sa charge : Tentative de viol art 4 du Code pénal Livre I et 170 du Code Pénal Livre II

Synthèse de faits :

La victime maman F.B a été victime d'une agression sexuelle pendant la journée vers 11h 30 en date du 28 Août 2009, dans le camp militaire de brassage à Luberizi, que le prévenu a tenté à maintes reprises violer cette femme jusqu'à parvenir à opérer des attouchements et caresses forcées et parvenir même à s'introduire dans sa chambre et se mettre directement nu en se déshabillant et commença par la prendre par force ;

Voyant cela la victime à commencer par crier et quand les passagers sont venus le militaire a pris fuite.

Devant la barre, le prévenu s'est défendu en disant que cette femme était une pute et c'est elle qui faisait course à lui et qui lui a proposé les relations sexuelles moyennant le paiement de 5 \$ US, mais parce qu'il n'avait de l'argent celle-ci a décliné l'offre ;

Tandis que la partie civile soutenait que ce militaire sollicitait après s'être introduit dans sa maison et directement dans la chambre et en étant déjà nu et ferma la porte.

Le Ministère public dans son réquisitoire a requis la condamnation à une peine de 20 ans de servitude pénale principale, étant donné que la tentative est punissable de la même peine que l'infraction commise, au paiement des amendes et au renvoie des Forces armées de la RDC et au paiement des dommages et intérêts selon l'équité ;

Jugement rendu :

Le Tribunal après avoir instruit la cause et suivi les plaidoiries des avocats de part et d'autre, a pris l'affaire en délibéré et a dit

- Etablie en fait comme en droit l'infraction de viol et a en conséquence condamné le prévenu le sergent NDALU LITONDO Papy
- 10 ans de servitude pénale principale;
- 80.000 Franc congolais d'amende ;

- A payer la partie civile 1.000 \$ US en FC en terme des Dommages et intérêts pour tous les préjudices subis.
- La dégradation et au renvoie de rang des Forces armées de la RDC ;

4^e Cause inscrite sous le n° RMP 0783/BMN/2009 RP 080

En cause : Ministère Public

Contre : Le Policier BANGA RUGENDABANGA, Policier du commissariat de Kamanyola de la Police Nationale Congolaise ;

Prévention à sa charge : Vol simple article 79-80 du Code Pénal Livre I

Synthèse de faits :

C'était à Uvira en date du 17 Novembre 2009 vers 10 heures quand il revenait de la garde et arrivée au niveau de Kimanga, il rencontra une chèvre avec une corde et directement il sauta sur elle la mena chez lui. Le propriétaire de la chèvre, Mr Erick RUZEREZA Joseph était à coté et cria au secours jusqu'à poursuivre le policier chez lui où la chèvre fut attachée.

Voyant cela la victime s'adressa à l'auditeur par une plainte et ce policier fut mis aux arrêts et la chèvre fut aussi restituée à son propriétaire ;

Le Ministère public ayant la parole, requiert la peine de 3 ans et de le condamner à payer l'amende que fixera le Tribunal,

Jugement rendu

Après avoir pris l'affaire en délibéré, le tribunal a prononcé le jugement dont la teneur suit :

- Le Tribunal dit établie en fait comme en droit l'infraction de vol simple à charge du Policier BANGA RUGENDABANGA, mais assorti avec de circonstances atténuantes car la chèvre était déjà restitué et compte tenu de sa situation sociale car le prévenu est albinos ;
- 10 mois de servitude pénale principale ;
- à payer une amende de 45.000 Francs congolais d'amende ;

V .LECONS TIREES ET LES RESULTATS ATTEINTS.

A Kamanyola, pendant les audiences une grande foule est venue assister aux audiences publiques parmi eux on pouvait noter la présence :

- Curé de la Paroisse catholique de Kamanyola Mr l'abbé Richard BUKENJI; le représentant du Comité Musulmane et de la 8^e CEPAC, le chef de poste d'encadrement administratif de Kamanyola, les acteurs de la société civile de Kamanyola, les défenseurs des droits humains de cette partie du Territoire dont Mr ERIC MUVOMO et ses animateurs, ...
- Comme il était la 1^{ère} première fois que les habitants de Kamanyola voient la justice siéger avec des avocats encore la justice militaire et voire comment les militaires se soumettaient devant la justice jusqu'au prononcé des jugements et l'exécution lors de la décision de renvoie de FARDC, plusieurs personnes se sont étonnées en disant : « *Quand on condamne les militaires de la sorte, qu'en est-il ou quel pourrait être alors le sort de nous les civils ?* », d'autres ajoutaient, si trois ou quatre fois ceci était organisé ici à Kamanyola les militaires cesseraient d'extorquer et de violer les droits des civils car ici à Kamanyola la population n'a pas à dire devant un militaire encore que l'ensemble sont dans l'opération Kimia 2 ;
- " D'autres par ailleurs, c'est du jamais vu, « *OUI LA JUSTICE EXISTE AUSSI EN RDCONGO* »" les choses ont changé ...

« C'est une fois dans l'histoire de voir aussi les militaires devant la barre »

Plusieurs autres personnes ont demandé l'adresse de l'UCPDHO et de l'auditeur.

« Pour le moment ça vaut pas la pleine de blague avec les femmes compte tenu de cette lois sur les violences sexuelles, les femmes en tout cas méritent d'être aussi respectées ... », s'est exprimé un Papa ayant assisté au déroulement de la chambre foraine.

Que ces genres d'actions soient réguliers ici, les cas de violations de droit seront réduits car tout le monde a peur de la justice.

Parmi les résultats atteints, on note :

- 4 jugements prononcés en chambre foraine à Kamanyola
- 3 militaires et un policier condamnation pour des exactions commise contre les populations civiles ;
- L'impunité et les violences sexuelles sont combattues dans le rang des hommes en uniformes et le respect des droits de la personne humaine est garanti ;
- A travers la tenue de la chambre foraine, la justice a été rapprochée des justiciables de la plaine de la Ruzizi et de Kamanyola par le déplacement du tribunal dans le Groupement de Kamanyola, en Territoire de Walungu en Province du Sud Kivu pour la 1ere fois ;
- Les audiences foraines ont un effet dissuasif dans les camps des militaires ayant participé aux audiences publiques par rapport ;
- Les civils victimes de violences sexuelles et de violation de leur droit ont été indemnisés par des jugements prononcés.,
- Les autorités locales, militaires, policiers, administratives et coutumières ont compris qu'il y a de juridiction pour réprimer les militaires.

La population de Kamanyola a été contente avec la tenue de la chambre foraine et s'est engagé à dénoncer les cas de violation des droits et par cette même occasion a sollicité que ça ne soit pas la dernière fois.

De remerciements ont été adressé à l'organisation UCPDHO pour avoir fait arriver la justice à Kamanyola pour la 1ere fois.

VI . DIFFICULTES RENCONTREES

En partant vers la localité de Kamanyola, aucune difficulté n'a été rencontrée jusqu'au déroulement des audiences.

Cependant, le 30 Décembre 2009 lorsqu'on a procédé à l'exécution d'un militaire condamné Mr KAMBALE qui pendant l'exécution de renvoi de rang des FARDC, on procédé à le déshabiller la tenue militaire devant le public, ce dernier a voulu sauté sur les membres de la composition du siège et ravir une arme afin de causer des dégâts comme il en avait déjà était à l'audience publique de Bukavu dans la cause d'assassinat avec le feu Pascal KABUNGULU de l'Ong Héritiers de la Justice (cas du Colonel Thierry), heureusement les escortes et le commandant de Police d'audience l'avait maîtrisé.

Voyant cela, un lieutenant, Secrétaire Général de la 41^e brigade qui suivi les audiences avec les autres militaires s'insurgea contre cette condamnation et prononçant des propos discourtois en public et

contre les membres de la composition en tentant de s'obstruer contre l'exécution du jugement contre KAMBALE qui est aussi de la même Brigade.

Ce lieutenant fut arrêté, menotté et passé en audience publique sous forme de délit d'audience, mais comme il faisait déjà tard, le Juge président ordonna sa mise à la disposition du parquet militaire.

Les militaires de cette brigade ayant vu cela informa, le Colonel SALUMU de cette 41 Bde de l'arrestation par le Parquet militaire de son SG et la condamnation de Mr KAMBALE à 20 ans ; il instruisit à ses militaires basés à Luvungi de barrer la route à la délégation de la justice militaire jusqu'à ce que ce lieutenant soit relâché.

Au retour le 1^{er} bus dans lequel se trouvait le substitut de l'Auditeur de garnison magistrat DUGLAS, traversa Luvungi avec beaucoup de difficulté car ayant traversé avec vitesse la barrière érigée contre la délégation. Mais les militaires à cette barrière n'ont pas su si ce bus était de délégation car d'après les tendances de ces militaires dont la majorité était constitué des militaires issus de CNDP (Ex Mouvement rebelle de Laurent NKUNDA) ;

Quand le convoi du juge Président Militaire est arrivé dans lequel se trouvaient les autres juges et les avocats, ce convoi fut arrêté à Luvungi par ces militaires armés jusqu'au dent et commencèrent à tonner et à ouvrir les portes de le JEEP ;

Ces militaires informèrent à la délégation qu'ils ont reçu l'ordre de ne pas faire passer la délégation de la justice si leur lieutenant n'est pas relâché.

Des discussions avaient eu pendant plus ou moins 50 minutes et jusqu'à téléphoner la hiérarchie.

Le passager fut libéré avec condition que la délégation aille avec un chargé de sécurité et renseignement de cette brique afin d'aller récupérer celui qui a été arrêté.

- L'apport local prévu, n'a pas été libéré en totalité pour la bonne réussite de cette chambre foraine ;

VII. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

- Qu'il y ait la multiplication des chambres foraines pour inculquer une culture de la justice afin de réduire les cas violations des droits humains dans les milieux ruraux ;
- Que les organismes nationaux et internationaux de bonne volonté puissent appuyer l'Ong UCPDHO dans ces genres d'activités ;
- Que le Gouvernement de la RD Congo puisse assurer la protection des défenseurs des droits humains et du personnel de la justice ;
- Que soit poursuivi les auteurs et les commanditaires de l'embuscade tendue à la délégation à Luvungi ;
- Que de moyens financiers consistant puissent être mise à la disposition de l'UCPDHO pour lui faciliter le travail sur terrain ;

Enfin, l'UCPDHO remercie le Tribunal militaire garnison d'Uvira et les membres de l'Ong ACMEJ pour tout le concours apporté dans la réussite de cette activité de chambre foraine.

Les remerciements s'adresse également à l'organisation VIVERE pour tout son appui sous toutes ses formes à l'organisation.

Fait à Uvira,, le 15 janvier 2010

Pour UCPDHO/Uvira

Me Samy MUKOMBOZI KAHINDO

Point focal.

LE TEMPS opinions jeudi 27 janvier 2011

Un avocat vaudois reçoit une leçon de justice au Sud-Kivu

Me Elie Elkaim s'est rendu au nord-est de la République du Congo pour assister aux activités des tribunaux itinérants. Très sceptique de prime abord, il en est revenu bouleversé

En 2010, Mike Hoffman, fondateur de l'[association Vivere](#) et infatigable militant de l'aide aux plus faibles, m'a approché me demandant de lui signer une lettre de soutien à l'action de justice qu'il mène avec une ONG congolaise.

Il me rappela que la République démocratique du Congo, cinq fois la France, comptant 450 ethnies aux deux cents dialectes, a vu sa population frappée depuis quinze ans par l'un des conflits les plus meurtriers, faisant 5 millions de morts et laissant un peuple victime de centaines de milliers de crimes de guerre impunis.

Il évoqua surtout les «Chambres Foraines», tribunaux itinérants dans les zones les plus reculées du pays, nées de l'initiative d'avocats épris de justice, qui incitent les tribunaux à faire cas des plaintes que des femmes et des hommes osent déposer.

Vaudois et prudent, je restai réticent à cautionner une justice dont j'ignorais tout. J'ajoutais, plus téméraire, qu'il me faudrait observer l'activité de ces Chambres Foraines de mes yeux.

Il me prit au mot et m'invita à assister au procès de soldats accusés de meurtres, viols collectifs et de séquestrations, dans un village retiré du Sud-Kivu. Je ne pouvais pas dire non et pris mon billet d'avion.

A mon arrivée, tout était source de dépaysement dans cette Afrique subsaharienne aussi étrangère qu'une lointaine planète.

Après quelques kilomètres seulement effectués dans une jeep improbable, je constatai qu'ici, la nuit n'arrête pas l'activité des villageois. Au gré des virages, sur la piste éclairée de nos phares, les gens bavardent, marchandent ou pleurent sur leur sort, dans le noir. J'ai mesuré l'ampleur de leur dénuement avant même d'arriver dans un foyer de femmes violées (tenu par deux femmes ayant créé la Fédération des femmes pour le développement (FFD), où, accueilli en chants et en danses, je passai ma première nuit africaine.

Le lendemain, Me Sami, animateur de l'ONG locale que soutient Vivere, donne le départ du convoi qui va rendre justice à 330 km de là. En tête de cette «caravane du droit», le véhicule du magistrat, suivi du camion où quinze soldats assurent la sécurité, outre le maintien sous bonne garde des accusés. La jeep des avocats appelés à plaider ces causes ferme la marche.

Durant huit heures, défile un monde où l'eau et l'électricité sont plus rares que l'or des mines qui jalonnent notre route. Mines trop petites pour les sociétés internationales et laissées à l'usage des villageois qui échangent pépites contre poules.

Puis, sur les hauts plateaux du territoire de Fizi, monde merveilleux de «la Forêt des grands singes», eux-mêmes décimés par la guerre et remplacés par des rebelles en armes qui ne savent plus à qui ils sont alliés ou non, trop occupés à piller et terroriser les villages voisins, pour se nourrir. Dans cette forêt, mes hôtes, si courageux, donnèrent des signes de peur, confessant que leurs épouses avaient tenté de les dissuader de mener ce trek judiciaire.

Nous arrivons enfin à Minembwe, petit village des hauts plateaux, poste stratégique que quinze ans de guerre ont transformé en théâtre d'exactions souvent commises par des soldats, comme ceux menottés dans le camion.

Le président du tribunal fait installer ce qui sera, durant trois jours, le décor des procès que je suis venu observer, décor qui tient en deux tables couvertes du drapeau national, six chaises en plastique

et deux bancs, l'un pour les accusés, l'autre pour les avocats, le tout dans un champ à l'ombre d'un arbre.

Décidément, tout me faisait redouter la manière dont la justice va être rendue.

Puis arrivent des dizaines et des centaines de villageois, informés par le seul bouche-à-oreille de la tenue d'un procès contre des soldats aujourd'hui accusés, hier encore seigneurs des lieux. Des jeunes, des vieux, des hommes, des femmes, hutus, tutsis, ou autres, témoins silencieux de la justice. Ils voient pour la première fois, le panache des avocats dans leur robe noire.

Je portai un regard ému sur mes confrères. Ils étaient fébriles à l'entame de ces procès, comme mes confrères lausannois. Ici ils acceptent ce combat judiciaire dans un milieu hostile tenté de faire taire la justice.

Puis, la Cour, solennelle, s'installe et le procès s'ouvre. Tout me devient familier: l'autorité naturelle du président, interrogeant patiemment les accusés. Les propos fuyants de ceux-ci, dont chaque mot semble pesé

Il ne me fallut donc que quelques minutes, pour être assuré que la justice que l'on voulait rendre sur les hauts plateaux du territoire de Fizi, devant ce public incrédule, était empreinte de la même sincérité qui habite nos présidents de tribunaux d'arrondissement vaudois, nos juges de paix. Ni plus ni moins parfaite. Ma mission était terminée. Je signerai la lettre de soutien demandée par Vivere.

Mais il y avait plus. A l'issue de ces procès, à l'occasion desquels les peines infligées furent compatibles avec celles qui auraient été rendues chez nous, j'ai perçu la signification profonde que toute société donne ou doit donner à sa justice et à son système judiciaire.

Une société humaine ne peut souffrir l'impunité, parce qu'il faut, moralement, que le coupable soit sanctionné, mais surtout que les victimes et ceux qui les entourent, à Minembwe, à Lausanne ou à Nuremberg, sachent qu'une sanction est véritablement encourue lorsqu'un crime est commis.

Seule la confiance que chacun porte en sa justice incite la majorité d'entre nous à faire le choix de l'harmonie et de la tranquillité sociale. J'étais parti en Afrique, drapé de mon statut d'observateur d'une justice congolaise que j'imaginai au mieux balbutiante. Je reviens riche d'une leçon de justice que m'ont donnée ces juges, ces avocats, ces hommes et ces femmes pour qui les droits de l'homme ont un sens et qui refusent de céder au désespoir, souvent au péril de leur vie. Ils méritent notre admiration, notre solidarité et notre soutien.

www.vivere.ch

DES REPAS CHAUDS POUR L'HIVER

**Soutenez une cantine sociale
pour personnes âgées en Moldavie!**

L'hiver est froid en République de Moldavie. Le thermomètre descend facilement à -20 C° . Dans ce pays, le plus pauvre d'Europe, les personnes âgées sont particulièrement vulnérables à cette période de l'année. Les plus démunies n'ont pas de quoi manger, acheter du bois de chauffage, ou se loger. C'est pourquoi l'association Vivere soutient un projet de cantine sociale qui offre un repas chaud à 80 personnes dans le village de Costesti. Mais ce n'est pas suffisant. Par manque de moyens, la cantine ne peut pas accueillir toutes les personnes dans le besoin.

Participez au projet en soutenant Vivere! Chaque geste compte!



Historique du projet en République de Moldavie

Depuis 2006, Vivere soutient le projet de cantine sociale. Chaque année, repas chauds et bois de chauffage sont offerts aux personnes âgées sans ressources à Costesti.

2006-2007: repas chauds pour 20 personnes

2007-2008: repas chauds pour 28 personnes et livraisons à domicile pour 25 personnes

2008-2009: repas chauds pour 36 personnes, livraisons à domicile pour 43 personnes.

En soutenant le projet de cantine sociale, vous permettez aux personnes âgées de Costesti de manger, de se protéger du froid, et de ne pas être seules en ce début d'année 2010.

Comment nous soutenir?

- Avec **10 francs suisses**, vous offrez 10 repas chauds à la cantine.
- Avec **30 francs suisses**, vous offrez la livraison de repas au domicile d'une personne âgée pendant un mois.
- Avec **50 francs suisses**, vous offrez 2m^3 de bois qui permettent à une personne de se chauffer pendant un mois.

sauvegarde de personnes risquant la mort par une discrimination inacceptable

vivere

Vivere est une association suisse qui se bat pour le droit à la vie depuis 1999. En soutenant des projets d'aide d'urgence en Europe de l'Est, en République démocratique du Congo, ou en Colombie par exemple, Vivere tente de sauver celles et ceux qui sont en danger de mort: enfants, femmes et personnes âgées victimes de violence, de traite humaine ou simplement démunies, abandonnés et oubliés. Un seul mot d'ordre: solidarité.

Vivere / 7, av. d'Yverdon / CH 1004 Lausanne / e-mail: contact@vivere.ch

CCP 17 - 709 738 - 6

Banque cantonale vaudoise, Lausanne, n° 995.65.29, clearing 767

Association à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du code civil suisse, politiquement et confessionnellement indépendante, reconnue d'utilité publique.

Prix des droits de l'homme de la République française, mention spéciale 2007

Membre de la Fédération vaudoise de coopération – FEDEVACO.

République de Moldavie

- 4.3 millions d'habitants
- 25% de la population active à l'étranger
- 21,4% de la population a plus de 65 ans
- Salaire moyen: 100 € / mois
- Retraite: 12 € / mois
- Revenu National Brut par habitant (2007): 847 €
- Langues officielles: moldave et russe



Enclavée entre la Roumanie et l'Ukraine, la République de Moldavie est une ancienne république soviétique. Même si ses terres sont fertiles, le pays reste pauvre, peu industrialisé et sans autonomie économique. Beaucoup de Moldaves dépendent de fonds envoyés par des membres de leur famille travaillant à l'étranger. Les personnes âgées et les enfants sont les premiers touchés par cette précarité. La crise économique et l'actuelle instabilité politique rendent leur situation encore plus incertaine.



La vie dans un village moldave

Costesti est un village situé à environ 25 km de Chisinau, la capitale. 11'740 habitants y étaient recensés en 2008, dont 11% de personnes âgées. Comme dans beaucoup d'autres villages moldaves, il n'y a pas d'eau courante ni d'électricité dans les maisons. On peut voir des habitants se déplacer à l'aide de charrettes tirées par des chevaux. En grande majorité, ce sont des enfants et des personnes âgées qui y vivent, les jeunes travaillant en ville ou à l'étranger.



Des repas chauds et du bois de chauffage pour aider les personnes âgées

À Costesti, les personnes âgées sont pauvres, isolées, et doivent souvent s'occuper de leurs petits enfants. L'Etat leur verse une maigre retraite (12 € par mois) qui ne couvre pas leurs besoins quotidiens, en particulier les soins médicaux pour soulager les maladies et handicaps de la vieillesse. Les hôpitaux sont éloignés, les services trop chers et l'équipement vétuste. Sans aide, de nombreuses personnes âgées risquent de manquer de nourriture et de bois de chauffage indispensables à leur survie.



La cantine sert 36 repas par jour.

C'est pour pallier ces manques que l'association moldave *Compassiune*, en partenariat avec l'association suisse *Vivere*, et le soutien de la municipalité de Costesti, a créé un projet de cantine sociale. Les objectifs sont multiples: offrir un repas chaud aux personnes âgées, à midi et le soir, livrer des repas à domicile pour les personnes qui ne sont pas mobiles, fournir du bois de chauffage pour l'hiver, et trouver un toit aux sans-abris. Cette solidarité rappelle aux retraités moldaves qu'ils sont en vie et qu'ils ne sont pas seuls. Ils sont intégrés à la communauté, peuvent participer à des programmes d'activités et trouvent le dialogue et le réconfort dont ils ont besoin.



Des repas sont livrés à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.



La livraison de bois de chauffage, indispensable pour survivre à la rigueur des hivers moldaves.